

# LA LETTRE DE L'AUTORITÉ DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE

N° 1 - mai 2009 www.asn.fr



L'ASN assure, au nom de l'État, le contrôle du nucléaire pour protéger le public, les patients, les travailleurs et l'environnement. Elle informe les citoyens.



R é g l e m e n t e r , c o n t r ô l e r , i n f o r m e r

**L'ESSENTIEL** ▶ L'ASN classe au niveau 2 un incident survenu dans l'installation Melox de Marcoule  
▶ Réouverture du centre de radiothérapie de Blois ▶ Rapport 2008 sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France ▶ Remise en conformité à la centrale nucléaire de Cruas-Meysses

## ENJEU

### Marcoule : l'ASN classe un incident au niveau 2 de l'échelle INES

**Non-respect d'une exigence de sûreté-criticité lors de la réception d'un échantillon de matière fissile à l'installation Melox d'Areva NC de Marcoule (Gard).**

Un incident est survenu le 3 mars 2009 sur l'installation nucléaire Melox d'Areva NC à Marcoule. Une opération exceptionnelle de réception d'échantillons de matière fissile a conduit à un dépassement de la limite de sûreté-criticité<sup>(1)</sup>. Il s'agissait d'un échantillon à base d'oxyde de plutonium et d'uranium en provenance d'une entité extérieure à l'installation. Ce sont les contrôles manuels réalisés par les opérateurs lors de la prise de poste le 4 mars qui ont révélé cette situation anormale et conduit l'exploitant à engager des actions correctives. Le 6 mars, l'ASN a procédé à une inspection afin d'évaluer les causes de cet incident et son impact sur la sûreté de l'installation. L'événement n'a pas eu de conséquence sur le plan de la criticité. L'ASN constate que ce dépassement est dû à l'application d'une procédure inadéquate et non formalisée et non pas à une erreur humaine. C'est le non-respect de plusieurs exigences de sûreté qui a conduit l'ASN à classer cet événement au niveau 2 (sur 7) de l'échelle INES. L'ASN s'assurera prochainement que l'exploitant a tiré le retour d'expérience nécessaire de cet incident.

(1) Un accident de criticité correspond au démarrage d'une réaction nucléaire non contrôlée lorsque la masse de matière nucléaire dépasse un certain seuil, appelé "masse critique".

## ACTIVITÉS DU COLLÈGE

▲ **29 janvier** : l'ASN a autorisé la Société d'enrichissement du Tricastin (SET) filiale d'Areva NC à mettre en service l'unité sud de l'INB n° 168 dénommée Georges Besse II.

▲ **13 février** : le collège de l'ASN a visité les installations du Ganil dans le Calvados. L'exploitant a présenté le développement d'un moyen de recherche supplémentaire, appelé Spiral 2, comprenant la construction de nouvelles salles d'expérience et un faisceau plus puissant. Ce projet nécessitera une modification de l'autorisation actuelle.

## AGENDA

**11/05 au 20/05**

**Convention commune** sur la gestion du combustible usé et sur la sûreté des déchets radioactifs à l'AIEA à Vienne (Autriche).

**16/05 au 12/07**

**L'exposition itinérante** "Nucléaire et société : de la connaissance au contrôle" est présentée à Laval (Mayenne).

**17/06**

**Séminaire scientifique international** "Sûreté nucléaire et risque sismique" à Strasbourg (Bas-Rhin).

**29/06 au 03/07**

**Workshop de l'AIEA** sur la culture de sûreté à l'ASN à Paris.

## L'ASN EN ACTIONS

### Chantier EPR de Flamanville 3

**Liner** Après plusieurs inspections en 2008 sur le chantier de construction du bâtiment réacteur de l'EPR de Flamanville 3 (Manche), l'ASN a constaté des insuffisances dans la fabrication du liner (peau d'étanchéité métallique de l'enceinte de confinement) nécessitant un fort taux de réparation des soudures. L'ASN a donc demandé à EDF de justifier la capacité d'un tel liner à assurer la fonction de sûreté du confinement. Après un examen approfondi du dossier, l'ASN a demandé à EDF le 4 février 2009 pour les soudures déjà faites, de compléter les éléments déjà transmis ; pour celles à venir, de présenter un plan pour améliorer significativement la qualité de leur réalisation et dans l'attente d'une nette amélioration, de les contrôler à 100 %.

### Gestion des déchets radioactifs

**Mise en demeure** Le 13 février 2009, à la suite de trois alarmes survenues au centre d'enfouissement technique de Sonzay (Indre-et-Loire), les Laboratoires Cyclopharma de Tours ont été identifiés comme producteurs de déchets avec présence anormale de radioactivité. L'ASN a donc mis Cyclopharma en demeure de prendre dans les plus brefs délais les mesures garantissant la sécurité du public. L'inspection du 8 avril a permis de vérifier la mise en place des premières mesures correctives.

### Démantèlement des INB

**Doctrine** La présentation par l'ASN du projet sur la stratégie à suivre en matière de démantèlement des Installations nucléaires de base (INB) a fait l'objet d'un débat ouvert et constructif le 17 mars au Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN). La doctrine retient notamment la stratégie de "démantèlement immédiat" dès l'arrêt définitif de l'installation. La consultation sur le site de l'ASN au printemps 2008 avait suscité une forte participation du public. L'ASN étudie avec la Commission nationale du débat public le principe d'un élargissement de cette concertation.



## État de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France

Le collège de l'ASN a présenté le 7 avril 2009 aux membres de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST), ainsi qu'à la presse, le Rapport de l'ASN sur l'état de la sûreté nucléaire et de la radioprotection en France en 2008. L'ASN considère que la sûreté nucléaire a été satisfaisante et que l'effort doit être poursuivi dans le nucléaire de proximité.

## L'ACTUALITÉ DU CONTRÔLE

### Centrale nucléaire de Cruas-Meyssse

#### Remise en conformité confirmée

L'inspection à la centrale de Cruas-Meyssse (Ardèche) réalisée le 20 février 2009 par l'ASN, après la mise en demeure du 13 novembre 2008, a confirmé la remise en conformité de la centrale EDF avec la réglementation relative à la maîtrise du risque d'explosion. Les inspecteurs ont examiné les vérifications réalisées par l'exploitant, ont vérifié le traitement des non-conformités détectées et ont contrôlé dans les installations l'absence d'anomalie sur les tuyauteries et leur bon étiquetage.

### CHU de Hautepierre à Strasbourg

#### Inspection sur des effets indésirables

La division de Strasbourg de l'ASN a procédé le 23 mars 2009 à une inspection à la suite du signalement par les Hôpitaux universitaires de Strasbourg (HUS) de quatre patients du CHU de Hautepierre (Bas-Rhin) présentant des effets indésirables d'une intensité inhabituelle. En attendant les résultats de l'enquête, l'appareil de radiologie employé pour des pathologies vasculaires cérébrales dans le service de radiologie interventionnelle peut être utilisé en respectant un protocole spécifique avec des mesures particulières de suivi de la dose délivrée.

### Radiothérapie

#### Centre de Blois

Après recrutement de deux radiophysiciens, le centre de radiothérapie et de cancérologie de Blois (Loir-et-Cher) respecte à nouveau l'obligation réglementaire de présence d'une personne spécialisée en radiophysique médicale pendant les traitements depuis le 1<sup>er</sup> avril 2009. L'ASN considère que les conditions sont à nouveau réunies pour assurer la sécurité des traitements et a levé la suspension d'autorisation du centre.

## CHIFFRES CLÉS

# 430

agents au service de l'Autorité de sûreté nucléaire, dont 75 % de cadres (chiffres au 1<sup>er</sup> janvier 2009).

# 870

inspections sont réalisées chaque année par l'ASN dans les INB et les transports de matière nucléaire.

# 4500

lettres de suite sont accessibles sur le site Internet. Elles font suite aux inspections réalisées depuis 2002 dans les INB, les services centraux des exploitants nucléaires ou chez leurs fournisseurs, les services de radiothérapie et les transports de matières nucléaires.

## Bilan du 4<sup>e</sup> trimestre 2008

**Radiothérapie** Entre le 1<sup>er</sup> octobre et le 31 décembre 2008, les neuf événements du bilan trimestriel publié sur le site Internet de l'ASN ont été classés au niveau 1 de l'échelle ASN-SFRO. Sans conséquence sur la santé, ils n'ont chacun concerné qu'un seul patient et se sont majoritairement produits (7 cas) au cours d'une seule séance de traitement.

## INTERNATIONAL

### Washington (Etats-Unis)

#### L'ASN à la conférence annuelle de la NRC

La 21<sup>e</sup> conférence annuelle d'information sur la réglementation (*Regulatory Information Conference* - RIC) de l'Autorité de sûreté américaine (*Nuclear Regulatory Commission* - NRC), à laquelle l'ASN a participé, s'est tenue du 10 au 12 mars 2009 à Washington. Elle a réuni 2 700 spécialistes provenant de 32 pays et a donné lieu à 36 sessions techniques. À noter l'intervention d'André-Claude Lacoste, président de l'ASN, lors de la réunion plénière consacrée aux perspectives globales du contrôle du nucléaire.

### Ukraine

#### Accord de coopération ASN et CNRNU

L'ASN et son homologue ukrainienne, le Comité national de la réglementation nucléaire d'Ukraine (CNRNU), ont renouvelé l'accord de coopération sur la sûreté nucléaire et la radioprotection qui les lie depuis 1992. Cet accord-cadre, d'une durée de cinq ans, favorisera la poursuite de l'échange d'informations et de la coopération des deux autorités sur les thèmes de la réglementation, du retour d'expérience en matière d'exploitation d'installations nucléaires et des situations d'urgence, ainsi que de la radioprotection.

## VU SUR internet

► Groupes d'experts : dans le cadre de sa politique de renforcement de la transparence, l'ASN publie les avis des Groupes permanents d'experts placés auprès d'elle.

**LETTRE MENSUELLE  
ÉDITÉE PAR L'AUTORITÉ  
DE SÛRETÉ NUCLÉAIRE**



6, place du Colonel Bourgoïn - 75012 Paris - Tél. : +33 (0)1 40 19 86 00  
www.asn.fr. Directeur de la publication : André-Claude Lacoste, président de l'ASN.  
Directeur délégué : Alain Delmestre.  
Rédactrice en chef : Pascale Luhez - [asn.publications@asn.fr](mailto:asn.publications@asn.fr)  
Conception, rédaction et réalisation : SCRIPTO SENSU - 25, rue Saint-Sébastien,  
75011 Paris - Tél. : +33 (0)1 48 05 14 59 - [www.scriptosensu.com](http://www.scriptosensu.com)  
Impression : La Lettre de l'ASN est publiée à 1 500 exemplaires par Inter Routage  
49-55 rue des Écoles - 93 321 Aubervilliers CEDEX - N° ISSN en cours.  
Dépôt légal à parution.